

# Légende

## Zone d'interdiction (zone rouge)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

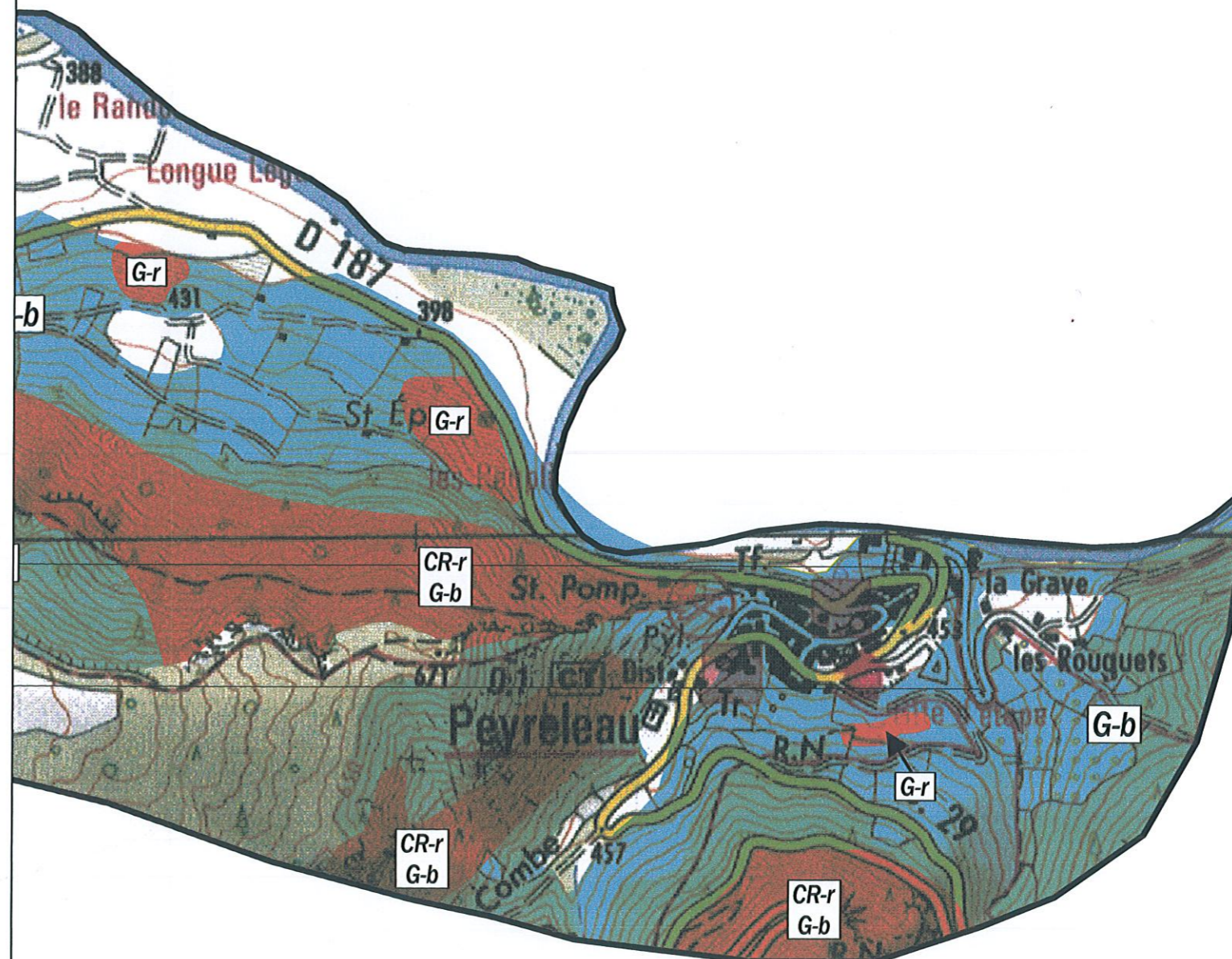
## Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)



**Remarques :** Les aléas correspondant aux instabilités pouvant se manifester sur :

- les talus rocheux en bordure de route,
  - les berges des principaux cours d'eau (Tarn et Dourbie),
- ne sont pas représentés sur cette carte au 1/10 000e compte tenu de la trop grande échelle du fond de plan.

De plus, cette carte ne représente pas les mouvements de terrain imputables à la sécheresse ni les aléas hydrauliques (inondations) ni les aléas karstiques.

Les couleurs adoptées sur cette carte sont destinées à en faciliter la lecture. Elles n'ont pas de signification particulière.